

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 AVRIL 2014**

Étaient présents les 15 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Céline URSO, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL, Christelle BROZEK.

Messieurs Michel DE GAUDENZI, Florent DURAND, Patrice FERROUILLAT, Philippe MELGAREJO, Richard MOURRE, Christian GARCIA, Geoffrey GIRARD, Jean-Michel VALENTIN, Claude BOREL.

I / AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITES POUR RECOUVREMENT DES PRODUITS COMMUNAUX DONNEE AU COMPTABLE PUBLIC

M. le Maire rappelle au Conseil que le comptable public ne peut engager des mesures d'exécution forcées à l'encontre d'un débiteur de la collectivité qu'avec l'autorisation préalable de l'ordonnateur qui a émis le titre de recette.

Afin d'alléger la charge de signature pour l'ordonnateur, l'article R2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'accorder une autorisation permanente pour ces actes de poursuites,

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une autorisation permanente à Monsieur Michaël CHAILLET, Trésorier de Vinay, comptable public de la commune de Cognin-Les-Gorges, pour émettre des mises en demeure de payer et des oppositions à tiers détenteur à l'encontre des redevables qui ne se sont pas acquittés de leur dette dans les délais, pour l'ensemble des produits recouvrés par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet un avis favorable et décide d'accorder cette autorisation permanente au comptable public, à la durée du mandat de l'actuel Conseil Municipal

II / INDEMNITES AU COMPTABLE PUBLIC

M. le Maire rappelle au Conseil qu'une indemnité correspondant à des prestations de services et d'assistance ponctuelle dans le domaine comptable, financier ou juridique peut être versée au receveur municipal. Elle est calculée sur la moyenne des dépenses de la commune des trois dernières années (à l'exception des dépenses "d'ordre") selon un barème de pourcentages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et de lui 'accorder l'indemnité correspondante. Il décide également de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49€

Ces 2 indemnités seront attribuées à Michaël CHAILLET, Receveur au Trésor Public de Vinay, chaque année durant la durée du présent mandat.

III/ HORAIRES SECRETARIAT DE MAIRIE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de changer les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie et après en avoir délibéré le Conseil Municipal les définit comme suit :

Le mardi et le jeudi de 9h00 à 17h00 en continu

Le vendredi de 9h00 à 19h00 en continu

Le lundi reste un jour fermé au public et la permanence des élus se fera sur rendez-vous

Mme WINGERTER Yolaine, remplaçante d'Isabelle PICCARRETA, secrétaire titulaire en congé maladie, passe d'un contrat de travail de 30 heures à 35 heures par semaine

IV / BOIS COMMUNAL / PISTE FORESTIERE

Suite à la réalisation de la piste forestière, avec l'ASA 4 montagnes, M.Michel DE GAUDENZI indique au Conseil Municipal que le bois abattu appartenant à la commune doit être évacué. Après en avoir discuté avec M. GUEYDON de l'ONF, deux solutions sont possibles : revendre le bois à l'entreprise effectuant les travaux ou permettre à la population de le récupérer par ses propres moyens.

Il informe les élus que la deuxième possibilité présente des difficultés d'accessibilité et ne pourra se faire que sur la première partie de la piste.

Vu le peu de volume de bois que cela représente, soit 15 stères et les problématiques posées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de vendre le bois à l'entreprise AUDEMARD.

Il charge M. DE GAUDENZI de mener à bien cette vente.

VI / TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT BT/FT CENTRE BOURG

M le Maire informe le Conseil Municipal que vu les délais impartis trop courts pour la réalisation des travaux d'enfouissement sur les réseaux de distribution publique d'électricité et sur le réseau France Télécom du centre bourg du village sur l'année 2014, il semble nécessaire de reporter ce projet sur l'année 2015.

En effet des travaux d'assainissement devant être réalisés en amont de cette réalisation, il ne sera pas possible de mener à bien cette opération sur l'année en cours.

Le Conseil Municipal, compte tenu de cette information décide à l'unanimité le report du projet sur l'année 2015. M. le Maire est chargé d'en informer le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) afin de reporter les crédits du plan de financement sur l'année 2015.

VII / SSI

Mme Sophie Borel informe le Conseil Municipal que suite à l'élection du bureau du SSI (syndicat scolaire intercommunal) qui s'est tenue le 10 avril 2014, il se compose comme suit :

Mme Sophie BOREL élue Présidente

Mme Magali JULIN élue Vice-Présidente (Rovon)

M. Clément TREMOULHEAC élu Vice-Président (Malleval en Vercors)

Mme Caroline JULLIEN élue Vice-Présidente (Saint Gervais)

Les maires des communes de Cognin-Les Gorges, Rovon, Saint Gervais et Malleval en Vercors sont membres de droit.

VIII / VISITE DU VILLAGE AVEC LE REPRESENTANT DU CAUE

M le Maire rappelle la visite du village avec Christophe Schneider, chargé de mission du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. L'objectif de cette visite est de voir sur le terrain les différents projets en cours (pré Champon, enfouissement des réseaux sur le haut du village, démolition des bâtiments du parc Saint Joseph), et ensuite réfléchir comment le CAUE peut nous accompagner dans leur mise en œuvre.

IX/ FORMATION DES ELUS

M. le Maire informe les élus qu'ils ont droit selon l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités à une formation adaptée à leurs fonctions.

Un congé de formation de 18 jours peut leur être accordé pour toute la durée de leur mandat.

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que les différentes offres de formation sont à leur disposition pour consultation au secrétariat de mairie

XII NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Mme Valérie SIMOENS, déléguée à la commission CCAS, présente au Conseil Municipal le rôle et l'organisation du Centre Communal d'Aide Sociale, elle explique que le Conseil doit désigner les membres des élus qui feront partie du Conseil d'Administration et que les autres membres extérieurs au Conseil Municipal, devant être du même nombre que les élus, seront désignés par arrêté du Maire.

Après délibération les membres élus sont : Mmes Valérie SIMOENS, Sophie BOREL, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL et M. Richard MOURRE.

Les membres désignés par M. le Maire sont : Mmes Martine REPELLIN, Louïsette ROBERT, Chantal DONNEGER, Marie GIRARD et Anne-Marie FEVRIER

M. le Maire en est le Président de droit.

XIII / 3C2V

M. le Maire rapporte au Conseil Municipal les résultats des élections qui se sont déroulées au sein de la Communauté de Communes de la 3C2V le 17/04/2014 :

Présidente : L. BONNEFOY

Vice-Président (Finances et économie) JP. FAURE

Vice-Présidente (Enfance et Jeunesse) N.DI MARIA

Vice-Président (Aménagement du Territoire) G. CHAMPON

Vice-Président (Communication) C.GUIONNEAU

Vice-Président (Eau et Assainissement) J.CARTIER

Vice-Président (Ordures Ménagères) B.FOURNIER

Ont été désignés Conseillers délégués :

R. ALLEYRON-BIRON ;A. BRICHET-BILLET ;G. CAMBON ;I. DUPRAZ-FOREZ ;M. FAURE ;
P.FERROUILLAT